



SEPTEMBRE 2026



JOURNEE INTERIMAIRES 15 octobre



Comme en novembre 2024, le centre AIST 21 de Dijon-Valmy accueillera une étape de **la tournée « A vous la santé et la sécurité » dédiée aux intérimaires** le **jeudi 15 octobre**.

Tous les intérimaires venant en visite ce jour là sur le centre de Dijon pourront bénéficier de **plusieurs ateliers de sensibilisation aux risques professionnels** (port de charges, risque routier,...) animés par les préventeurs de l'AIST 21 et du FASTT (organisme paritaire du Travail Temporaire).

Vous êtes une agence de travail temporaire et vos intérimaires sont suivis sur le centre de Dijon-Valmy ? contactez votre assistante médicale car des créneaux de visite intérimaires sont réservés ce jour-là.

Une réunion d'information vous est proposée en visio le 17 septembre à 11h15 (inscription : i.gambu@aist21.com).

Vous êtes une entreprise utilisatrice ? libérez du temps aux intérimaires en mission chez vous le 15 octobre afin qu'ils puissent participer aux ateliers après leur visite médicale.

Ensemble, faisons de la santé au travail des intérimaires une priorité !



DOCUMENT UNIQUE ET SANCTIONS

La loi n° 2026-534 du 25 juin 2026 (*Article 48*) relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales durcit les sanctions en cas d'absence de Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), **document obligatoire dès l'embauche du premier salarié**, et devant être **mis à jour chaque année** pour les entreprises d'au moins 11 salariés.

Désormais, **ne pas établir son DUERP ou un défaut de mise à jour expose à :**

- une **amende pénale de 7 500 €**, portée à 15 000 € en cas de récidive
- une **sanction administrative de l'inspection du travail** (avertissement ou amende jusqu'à 4 000 €/salarié concerné, doublable en récidive).

Vous n'avez pas de DUERP ou celui-ci est obsolète ?

L'AIST21 vous accompagne dans la réalisation ou à la mise à jour de votre DUERP. Et c'est **compris dans votre cotisation AIST 21** !

N'attendez plus et **sollicitez votre technicien de prévention** (coordonnées disponibles sur votre espace Adhérent : « Contacter mon service », onglet Prévention)



RAPPORT ACTIVITE 2025

Vous souhaitez en savoir plus sur l'activité de votre Service de Prévention et de Santé au Travail AIST 21 ?

Consultez notre **rapport d'activité 2025**.



12 613 entreprises adhérentes



+ 3,4 %

Au cours de l'année 2025, 940 adhérents ont été radiés pour des motifs divers (aucun salarié, cessation d'activité, liquidation judiciaire..) et 1 355 entreprises ont adhéré.

2



ANCIMA : un nouveau type de suivi

Vous allez prochainement voir apparaître le terme ANCIMA sur votre espace Adhérent.

Késako ??? **ANCIMA = Attestation de Non Contre-Indication Médicale à Autoriser**

C'est l'**attestation** que doivent obtenir, depuis le 1er octobre 2025, les **salariés soumis à une autorisation de conduite ou ceux réalisation des travaux sous-tension ou des opérations au voisinage de pièces nues sous tension**.

Ces salariés ne seront plus identifiés en tant que SIR (Suivi Individuel Renforcé) dans votre espace Adhérent mais en tant qu'ANCIMA (ANC).

Lors de la prochaine déclaration, vous serez guidé dans votre espace Adhérent afin d'identifier les salariés concernés.



AGENDA 2026 (consulter le [planning annuel](#))

Réunions et webinaires (inclus dans votre cotisation)

-Document unique : Comment évaluer les contraintes physiques liées aux manutentions manuelles ? - Mardi 15 septembre - 10h à 11h - Webinaire

-Que faire après un Accident du Travail (chutes, déplacements,...) ? Comment analyser les causes ? Retours d'expériences - Jeudi 24 septembre - 9h à 12h à Dijon

-Document unique : Risques chimiques - les évaluer pour mieux les prévenir - Jeudi 8 octobre - 11h à 12h - Webinaire

-Sensibilisation Travail sur écran (pour les salariés) - Vendredi 16 octobre - 9h30 à 11h30 - Pouilly-en-Auxois

-Découvrez l'offre de services de l'AIST 21 - Jeudi 5 novembre - 10h à 12h - Webinaire

-Document unique : Comment évaluer les contraintes physiques liées au travail répétitif ? Jeudi 26 novembre - 10h à 11h - Webinaire

Parcours DUERP - Document unique d'évaluation des risques professionnels (inclus dans votre cotisation)

Prochaine session comprenant

-Webinaire : 03/11/2026 (11h-12h)

-Atelier Méthodologie : 17/11/2026 (09h-12h)

-Atelier Plan d'actions de prévention : 08/12/2026 (09h-12h)

Formations

-Premiers secours en santé mentale (PSSM) : 12 et 13 novembre (Dijon)

-Intégrer la dimension des RPS à sa pratique managériale : des bénéfices pour tous. (RPS pour les managers de proximité) - 8 octobre (Dijon)

-Sauveteur secouriste du travail (SST) initiale et maintien - toute l'année - Dijon et Beaune

-Formation de référents sur le risque chimique - dates à convenir avec les entreprises intéressées

Programmes et inscriptions



RESSOURCES à votre disposition



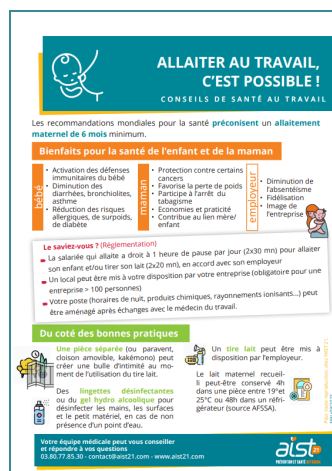
Affiche

Future maman



Plaquette Employeur

La femme enceinte



Flyer

**Allaiter au travail
C'est possible !**

Retrouvez **toutes les ressources documentaires** à votre disposition sur notre [site internet](#). Commander des exemplaires papier : [ici](#)



AIIST 21 (Prévention et Santé au travail)

53 avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonné(e) à notre newsletter. Dans le cadre de cet abonnement, vos données personnelles sont utilisées pour envoyer des informations sur l'actualité de l'AIIST 21. Vos données sont conservées pendant la durée de l'adhésion à l'AIIST 21. Conformément au RGPD, vous avez le droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de les supprimer ou de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIIST 21 à l'adresse dpo@aiist21.com ou 53 avenue F.Giroud, 21000 Dijon, en utilisant le formulaire et la procédure disponible sur www.aiist21.com

[Unsubscribe](#)